



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2024

OBJET : Travaux d'aménagement de sécurité du carrefour des RD 714 et RD 28 en traverse du Bourg d'Apchat : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2024

Il n'existe pas de cheminement piétonnier matérialisé le long des RD 714 et RD 28

Le projet prévoit le remplacement du mélange terre/graviers sur le trottoir du cimetière jusqu'à la salle polyvalente ainsi que devant le monument aux morts par du sable traité. Cet aménagement permettra de matérialiser le chemin piéton et de marquer la transition à l'entrée de la Commune.

Le muret en pierre ainsi que la dalle situés au carrefour de la RD 714 et de la rue de la Maison Forte seront démolis pour permettre l'accès au portail qui se trouve derrière ceux-ci.

Le Conseil Départemental 63 a établi une estimation des travaux suivants : signalisation de chantier ; Déblais de toutes natures pour chaussée et trottoirs ; Réglage du fond de forme et préparation ; Géotextile ; T. et M.O. de concassé de carrière 0/31.5 ; Sable coloré traité au ciment ; Bordures de trottoir P1 ou P2 ; Mise à niveau de chambre PTT ; Mise à niveau de regard à grille ; Mise à niveau de regard de visite EU/EP réfection ; Démolition de maçonnerie en tous genre, béton, regard, ... ; Revêtement en terre végétale.

Le coût des travaux est estimé à 25 615 € HT, soit 30 738 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de présenter le dossier de Travaux d'aménagement de sécurité du carrefour des RD 714 et RD 28 en traversée du Bourg d'Apchat tel que présenté, au titre de la répartition du produit des amendes de police 2024 (AMP 2024).

(9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



Courrier de Jérémv et Marie BRAS, nouveaux agriculteurs à Zanières :

Ils demandent à la commune d'Apchat de mettre en place le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées par des jeunes agriculteurs à hauteurs de 50 % sur 5 ans.

Les jeunes agriculteurs bénéficient déjà d'une exonération de 50 % prise en charge par l'État.

Le conseil municipal ne prend aucune décision pour le moment.

Ils demandent également de revoir la répartition des sectionnaux de Zanières.

Faire une réunion avec les personnes concernées à la mairie.



- Changement de l'ordinateur de la secrétaire pour passer sous windows 11. S'équiper également d'un système de sauvegarde fiable.
- Faire travaux sur les chemins du Rigrand et de La Roche
- Dans le cadre du Téléthon 2024, les pompiers d'Ardes organisent un repas à la salle polyvalente d'Apchat. Ils demandent s'il est possible que la salle soit mise à disposition gratuitement pour cet évènement. Accord du conseil pour la gratuité de la salle pour le repas du Téléthon 2024 qui aura lieu le samedi 16 novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, la séance est levée à 22h30.

La Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER